

**REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'AGRICULTURE**

**Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent
les Nigériens »**

Août 2011

INTRODUCTION

Malgré toutes les ressources investies dans le secteur agricole depuis l'indépendance le Niger a encore la triste réputation d'être le pays des crises alimentaires répétées et de la malnutrition permanente. Face au déficit chronique des produits vivriers, notamment céréaliers, l'insécurité alimentaire devient de plus en plus inquiétante et la pauvreté gagne chaque jour du terrain dans le monde rural qui comptabilise actuellement 80% des pauvres du pays. Cette situation d'éternel assisté au plan alimentaire de notre pays est inacceptable ; il est possible de changer radicalement la situation, c'est là l'ambition de l'initiative 3N « Le Nigériens Nourrissent les Nigériens ».

I. ETAT DES LIEUX

1.1. La situation de la sécurité alimentaire

Le Niger, qui était autosuffisant en denrées alimentaires et même exportateur de céréales jusqu'à la fin des années soixante, est devenu fortement déficitaire. Les statistiques des services nationaux font ressortir un déficit céréalier assez significatif, une année sur trois. Les besoins céréaliers nationaux sont de l'ordre de 3.500.000 tonnes pour une moyenne de production céréalière disponible de 2.800.000 tonnes en année de bonne production. Le fort taux d'accroissement de la population réduit les taux de couverture alimentaire. La production céréalière moyenne per capita est de l'ordre de 215 kg/personne et par an. Ce chiffre descend jusqu'à 190 voir 150 kg/personne/an pendant les années de mauvaise production comme celles de 1973, 1984 ou 2004. L'insécurité alimentaire est caractérisée par une période de soudure longue et sévère. Elle a atteint globalement 17,3% de la population en 2010. Environ 6 ménages sur 10 ne peuvent couvrir leurs besoins alimentaires que pour 3 mois.

La consommation alimentaire des nigériens se caractérise toujours par une forte consommation de céréales (mil, sorgho, riz) pour 60%, de tubercules (manioc et patate douce) pour 6% et les légumes et légumineuses (niébé) pour 10% ; toutefois avec les fréquents déficits céréaliers que connaît le pays, les racines, les tubercules et les légumes sont de plus en plus produits et consommés comme repas principaux. Il faut surtout noter qu'

La malnutrition sévit de manière endémique, notamment chez les enfants de moins de 5 ans. Environ 4 enfants sur 10 sont dans une situation de sous nutrition chronique et 1 sur 10, dans une situation de sous-nutrition aigue.

1.2. Le secteur agricole du Niger

L'économie du Niger est dominée par le secteur rural qui contribue pour environ 43% au PIB (2002-2006), et fournit 44% des recettes d'exportation. L'agriculture et l'élevage qui sont les principales composantes de ce secteur emploient plus de 83% de la population active (en termes de revenus et d'occupations).

L'agriculture nigérienne est une agriculture vivrière de subsistance dominées par la culture pluviale des céréales notamment le mil et le sorgho qui occupent à eux seuls près de 70% des superficies annuellement emblavées. L'agriculture irriguée contribue pour environ 20% à la production agricole nationale. L'augmentation de la production a été obtenue essentiellement par une extension des surfaces cultivées sur des terres de plus en plus marginales et par une réduction de la durée des

jachères, d'où une dégradation continue de la qualité des terres et une baisse des rendements (le rendement du mil se situe autour de 400 kg/ha).

Parmi les problèmes qui se posent à l'agriculture, on trouve des précipitations faibles et irrégulières ; des températures très élevées auxquelles s'ajoute l'évapotranspiration ; des problèmes de fertilité des sols et de protection phytosanitaire ; les dégâts causés par les criquets et les oiseaux ; l'insécurité du foncier pastoral et l'absence de sources alternatives fiables de sous produits pour l'alimentation des animaux ; la persistance des pathologies animales ; un faible maillage des points d'eau et du pâturage ; la forte compétition pour l'utilisation des ressources naturelles ; une recherche agricole et une vulgarisation faibles ; un approvisionnement en intrants inadapté à la demande et une faible utilisation des intrants ; une faible mécanisation ; des marchés d'écoulement de la production souffrant d'un manque d'organisation et de financement inadaptés, et handicapés par des coûts de transport élevés. Il faut ajouter à tous ces problèmes un niveau de consommation énergétique le plus faible du monde correspondant à 1,3 millions de tonnes équivalent pétrole basé à plus de 90% sur la consommation du bois énergie fourni par les maigres formations naturelles en régression (taux de régression du potentiel ligneux évalué à 2,4% par an soit 190.000 ha de terres forestières dégradées chaque année).

II. JUSTIFICATION ET APPROCHE CONCEPTUELLE DE L'INITIATIVE 3N

Les différents programmes et politiques agricoles mis en œuvre jusqu'à présent n'ont pas permis d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire que l'Etat du Niger s'était fixé au lendemain de l'indépendance du pays en 1960. La question de la sécurité alimentaire ayant été le plus souvent abordée sous un angle plus technocratique que politique. Le Niger continue ainsi à connaître de façon cyclique des crises alimentaires aiguës. De même, au plan de l'alimentation du cheptel, les difficultés sont persistantes ; on enregistre un déficit fourrager plus ou moins critique une année sur deux.

Le défi à relever est ainsi immense cependant le secteur agricole possède les ressources nécessaires à même d'y faire face. Il s'agit principalement des 7 millions de terres actuellement utilisés en culture pluviale dont les rendements peuvent être améliorés par l'utilisation d'un paquet technologique approprié. En effet, il a été calculé que la famine de 2005 a été causée par un déficit céréalier de 11%, alors que si seulement le quart des agriculteurs nigériens avait reçu en 2004, une micro-dose d'engrais ce déficit aurait pu être évité (ICRISAT, cité par C.P. Reij et al.). La même source indique que le coût de d'achat et de distribution des engrais nécessaires sur l'ensemble du territoire seraient de \$20 millions alors que l'aide apportée par les donateurs pour faire face à la famine a coûté \$80 millions auxquels il faut ajouter environ \$70 millions payé par les consommateurs du fait de l'augmentation des prix des denrées alimentaires.

Le Niger possède aussi des terres irrigables estimées à 270 000 Ha et un important cheptel animal qui peuvent être valorisés.

A ces atouts agricoles s'ajoutent le fort engagement politique exprimé par le Président de la République pour faire de la question de la sécurité alimentaire des nigériens la priorité des priorités. En effet, le Président de la République dans son discours d'investiture a pris l'engagement de changer radicalement la situation de notre pays d'éternel assisté au plan alimentaire. Ainsi conformément à cet engagement, le Gouvernement à travers la Déclaration de Politique Générale du

Premier Ministre a fait de l'initiative « 3N » un des axes majeurs de sa politique au cours du quinquennat du Président de la République. C'est pourquoi il compte injecter pour les cinq ans à venir plus de US\$ 900 milliards pour réaliser l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens »

L'initiative « 3N » est donc la traduction concrète de la volonté politique du Président de la République de voir le Niger atteindre au cours de son mandat la sécurité alimentaire de toute la population nigérienne. C'est une initiative audacieuse, ce qui force les responsables à tous les niveaux à travailler en vue de l'objectif et à mettre en place toutes les mesures requises pour l'atteindre.

L'initiative « 3N » s'inspire des leçons tirées de la mise en œuvre des politiques agricoles successives dans notre pays ainsi que des expériences réussies de certains pays aux conditions agro-économiques similaires à celles du Niger. Elle intègre également les bonnes pratiques nationales, régionales et internationales.

III. VISION ET OBJECTIFS DE L'INITIATIVE « 3N » :

3.1. Vision

« Le Peuple nigérien a un immense défi à relever, un défi qui a un rapport avec sa dignité et son honneur: le défi de l'éradication de la faim. Il est choquant que, de manière récurrente, nous soyons réduits à mendier notre pain quotidien auprès des autres peuples. Comme en témoignent les dernières élections, notre peuple a conquis sa liberté politique: il lui reste, maintenant, à **réaliser l'alliance de la liberté et du pain** » *Discours d'investiture du Président de la République ; 7 Avril 2011.*

3.2. Objectifs

L'objectif global de l'initiative 3N est de mettre les populations Nigériennes à l'abri de la famine et de leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus.

Les objectifs spécifiques visant à atteindre cet objectif global sont :

- Résorber le déficit alimentaire national et améliorer la qualité de l'alimentation par l'augmentation de la productivité et la diversification des cultures ;
- Augmenter la capacité de résilience des ménages pauvres par l'augmentation de leurs revenus ;
- Réduire la malnutrition des groupes les plus vulnérables (enfants de moins de cinq ans et femmes enceinte ou allaitantes) par la diversification et l'éducation nutritionnelle;
- Accroître les capacités nationales et locales d'anticipation, de prévention et de gestion des crises alimentaires.

IV. LES PRINCIPES D'INTERVENTION

La mise en œuvre de l'initiative se fera selon les principes d'intervention suivants :

- Concentration des appuis sur la commune, le village et l'exploitation agricole familiale pour améliorer les performances de cette dernière;
- Approche « village par village » et « commune par commune » avec l'implication effective des populations bénéficiaires au processus de planification et de mise en œuvre des projets villageois ;
- Appuis ciblés pour augmenter les rendements des principales cultures vivrières (mil, sorgho, maïs et riz) ;
- Promotion des productions alimentaires de substitution : niébé, manioc, patate douce, pomme de terre à travers le développement des cultures de contre saison ;
- Promotion des filières agricoles à haute valeur ajoutée pour lesquels le Niger a un avantage comparatif (Oignon, poivron, niébé) principalement par la **promotion de la petite irrigation** ;
- Promotion de l'élevage à cycle court (ovins, caprins et volaille), de l'embouche et de la valorisation des productions animales (lait, viande, cuirs et peaux) ;
- Gestion durable des ressources naturelles pour assurer la durabilité de la base productive de l'agriculture ;
- Recherche d'approches permettant l'adaptation aux changements climatiques ;
- Mobilisation de la jeunesse rurale pour être le fer de lance de l'initiative.

V. LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DE L'INITIATIVE « 3N »

L'initiative « 3N » comprend au plan opérationnel les programmes suivants :

5.1. PROGRAMME 1 : AMELIORATION DES NIVEAUX DE RENDEMENT DES CULTURES PLUVIALES

Les cultures pluviales (mil, sorgho, niébé) qui occupent annuellement environ 70% des superficies mise en valeur constituent la source principale de l'alimentation des populations nigériennes. Les rendements actuels de ces cultures sont dérisoires au regard des rendements potentiellement possibles comme l'indique le tableau ci-dessous :

Rendements et productions des principales cultures en milieu paysan et station de recherche

Cultures	Milieu paysan		En station de recherche		GAP (%)
	Rendement (t/ha)	Production (t)	Rendement (t/ha)	Production (t)	
Mil	0,452	2 749 438	0,8-1,5	6 668 455	142
Sorgho	0,333	855 016	2-4	7 622 620	791
Niébé	0,183	771 678	1-2	6 081 688	688
Mais	0,895	8 975	6-7	65 182	626
Riz	4,0	82 335	7-10	175 710	113
Arachide	0,443	170 327	1,5-3	862 177	406

NB : Moyennes des productions et rendements calculées sur la base des données 2002-2009 de la Direction des Statistiques Agricoles/MAGEL (sources cadre d'accélération des OMD ; janvier 2011)

Une amélioration de 40% des niveaux actuels de rendement des cultures en pluviale sur au moins 25% des superficies actuellement mises en valeur sera visée. Dans cette optique, le programme comprendra les trois composantes suivantes :

5.1.1. Amélioration de l'accès aux intrants et aux techniques

Il s'agira de créer les conditions nécessaires pour l'application par les paysans d'un paquet technologique efficient (semences sélectionnées, fertilisants, pesticides, entretien optimum des cultures, récolte et stockage à temps, crédit de campagne, etc.). A cet effet les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- Subventions partielles ou totales d'intrants (semences, fertilisants, produits phytosanitaires, produits zootechniques et vétérinaires) et d'équipements, de crédits rotatifs et du système de warrantage aux petits producteurs ;

- Création de boutiques d'intrants et de centre d'équipements en tenant compte de la répartition spatiale adaptée aux besoins des petits producteurs (agriculteurs et éleveurs) ;
- Promotion de la production locale d'intrants [semences améliorées, fertilisants, produits phytosanitaires et d'équipements) ;
- Vulgarisation et appui à la mise en œuvre des techniques de diversification et d'association des cultures (cultures secondaires, cultures fertilisantes, céréales et légumineuses, cultures fourragères);
- Vulgarisation de techniques simples d'amélioration de la fertilité des sols, de conservation de l'humidité (demi-lune, banquettes, zai) et d'adaptation aux changements climatiques (cultures à cycle court, cultures tolérantes à la sécheresse et aux déprédateurs, gestion intégrée des plantes et des parasites).

5.1.2. Mécanisation

Cette composante vise à améliorer le niveau actuellement très bas de mécanisation de notre agriculture à travers la promotion de la culture attelée et de la motorisation intermédiaire (tracteurs de faible puissance) en vue d'éviter de détruire la structure du sol déjà fragile. A cet effet, les actions suivantes sont envisagées :

- Vulgarisation à grande échelle de l'utilisation de la charrue par traction animale ;
- Promotion de l'utilisation d'équipements agricoles modernes (tracteurs de faible puissance, motoculteurs, équipements d'intervention phytosanitaires, matériels de poste récoltes, etc.)
- Réforme et réhabilitation des ateliers existants de fabrication de matériel agricole et création de nouveaux ateliers avec pour objectif de doter chaque région d'une telle structure (8 ateliers).

5.1.3. Relance de la filière semencière

L'objectif visé est de créer un système semencier fiable et dynamique à même de répondre aux sollicitations des utilisateurs de la semence en mettant à leur disposition un produit de qualité à un prix raisonnable. Les actions à mettre en œuvre concerneront entre autres : (i) la réhabilitation des centres de multiplication et la création de nouveaux pour couvrir l'ensemble des pools de production (ii) le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et matérielles des opérateurs de la filière ; (iii) la constitution de stock de sécurité pour pallier au déficit de semences en cas de calamités.

5.1.4. Valorisation des productions

Cette composante vise à valoriser les productions agricoles à travers la mise en œuvre de mesures et le développement des techniques appropriées de stockage et de conservation, de conditionnement, de transformation, de transport et de commercialisation. A cela s'ajoute l'organisation des foires nationales, des bourses céréalières, le développement du warrantage et la diffusion de l'information sur les marchés et sur les opportunités économiques.

Les mesures à mettre en œuvre dans le cadre de ce programme se traduiront entre autres par la mise en place :

Au niveau de la commune, de Kits Communaux pour la Sécurité Alimentaire (KCSA) composés de :

- Une centrale d'approvisionnement en intrants
- Un centre de démonstration et de formation
- Un centre d'entretien et de réparation de matériel et d'ouvrages
- Une piste de desserte
- Un magasin de stockage de céréales
- Un comptoir de commercialisation de produits agricoles

Au niveau du villageois, de kits de base pour la Sécurité Alimentaire (KBSA) composés de :

- Une boutique d'intrants
- Un champ école
- Une banque céréalière

5.1.5. Recherche

Il s'agira de la mise en œuvre d'actions de recherche-développement sur les cultures pluviales qui visent à permettre aux producteurs d'améliorer la productivité de leurs exploitations et d'augmenter leurs revenus grâce à l'adoption de techniques améliorées de production, de récolte et de transformation.

5.2. PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION ET LA COLLECTE DES EAUX DE RUISSELLEMENT

L'objectif du programme 2 est de faire passer la contribution des cultures irriguées à la production agricole nationale de 20% actuellement à au moins 30% en 2015. A cet effet, il est prévu de développer tous les formes de maîtrise de l'eau pour porter les superficies sous irrigation de 85 000 ha à l'heure actuelle à 125 000 ha à l'horizon 2015 soit la mise en valeur de 40 000 ha de terres irriguées nouvelles. Pour une efficacité dans sa mise en œuvre, le programme sera exécuter suivant une approche qui comporte : (i) l'implication des bénéficiaires depuis l'élaboration des projets jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation ; (ii) la contribution (physique ou financière) des bénéficiaires aux coûts d'investissement ainsi qu'aux coûts d'entretien et de maintenance des aménagements hydro agricoles ; (iii) le renforcement des capacités et des pouvoirs des producteurs ; (iv) la recherche d'options d'aménagement qui confèrent au producteur la plus grande autonomie possible au plan hydraulique (v) la recherche d'options d'intervention moins coûteuses et plus profitables aux producteurs ; (vi) la comptabilité vis-à-vis des impacts environnementaux et de l'équité sociale ; (vii) l'élimination des obstacles administratifs et fiscaux (viii) la sécurisation de l'accès à l'eau et à la terre ; (ix) la promotion du partenariat public-privé et (x) la gestion intégrée des ressources en eau.

Le programme comprend les composantes suivantes :

5.2.1. Réalisation et réhabilitation des Aménagements Hydro-agricoles

Cette composante concerne la réalisation et l'accompagnement pour la mise en valeur de 15 000 ha de périmètres irrigués collectifs dans les bassins favorables à la grande et moyenne irrigation (fleuve Niger, Lac Tchad, Komadougou, Goulbi, et Maggia) et la réhabilitation de 9700 ha pour la production de riz, sorgho, oignon et poivron). Les actions prévues concernent principalement à :

- La construction ou la réhabilitation physique d'AHA ;
- La réforme de la gestion de l'eau visant la gestion professionnelle par des opérateurs tiers, et l'instauration de la discipline nécessaire au recouvrement total des coûts ;
- La réforme des coopératives ;
- Le renforcement des capacités des producteurs et de l'encadrement pour une mise en valeur efficiente des périmètres ;
- La vulgarisation de la variété de riz Nerica (variété à haut rendements) ;
- L'amélioration du régime foncier des AHA.

5.2.2. Promotion de la petite irrigation

Cette composante qui vise la mise en valeur de 15 000 ha de terres nouvelles et de 50 000 ha de cultures de décrue, comportera les actions suivantes :

- L'appui à l'amélioration de 14 000 ha de petites exploitations irriguées individuelles à travers la facilitation de l'acquisition de technologies performantes d'irrigation (motopompes, puits et forages, systèmes de distribution) et l'appui conseil ;
- La réalisation de 700 ha de petits périmètres communautaires (un périmètre de 5 à 10 ha par village);
- La réalisation de 300 ha de petits périmètres féminins d'un hectare pour la production de légumes ;
- L'appui conseil pour la mise en valeur ;
- Le renforcement des capacités des producteurs et le développement de leurs organisations ;
- L'appui au développement du financement des activités de production, de transformation et de commercialisation ;
- La promotion du partenariat entre petits producteurs et exploitations commerciales pour la production et la commercialisation de spéculations à haute valeur ajoutée.

5.2.3. Réalisation d'ouvrages de collecte et de stockage de l'eau

L'objectif de cette composante est d'augmenter les capacités de stockage de l'eau en vue des activités de cultures de contre-saison. Il est ainsi prévu :

- La réalisation de 350 retenues ou mares artificielles (70/an) ;
- La réalisation de 350 seuils d'épandages (70/an) ;

5.2.4. Promotion d'exploitations irriguées privées modernes et installation de jeunes entrepreneurs agricoles

L'objectif de cette composante est la mise en valeur de 10 000 ha de grande et moyenne irrigation commerciale. Les zones prioritaires pour la mise en œuvre de cette forme d'exploitation sont la vallée du fleuve (particulièrement après la réalisation du barrage de Kandadji), l'Irazer et les dallols.

Les interventions seront particulièrement orientées vers :

- La sécurisation foncière et l'encouragement au développement d'un marché foncier ;
- L'appui à la réalisation des infrastructures structurantes (digues, canaux d'amenée, pistes, infrastructures de conservation et de transformation) ;
- La facilitation de l'accès au marché ;
- La création d'un environnement fiscal favorable à l'installation des opérateurs privés du secteur privé ;
- L'appui-conseil.

Cette composante aura un volet spécial d'appui à l'installation de jeunes diplômés qui seront encouragés à créer des entreprises agricoles individuelles ou collectives. Le soutien aux jeunes se fera notamment à travers la facilitation d'accès à la terre et au financement (crédit et subventions).

5.2.5. Valorisation des productions

Cette composante vise à valoriser les productions agricoles à travers la mise en œuvre de mesures et le développement des techniques appropriées de stockage et de conservation, de conditionnement, de transformation, de transport et de commercialisation. A cela s'ajoute l'organisation des foires nationales, des bourses céréalières, le développement du warrantage et la diffusion de l'information sur les marchés et sur les opportunités économiques.

5.2.6. Recherche

Il s'agira de la mise en œuvre d'actions de recherche-développement sur les cultures irriguées qui visent à permettre aux producteurs d'améliorer la productivité de leurs exploitations et d'augmenter leurs revenus grâce à l'adoption de techniques améliorées de production, de récolte et de transformation.

5.3. PROGRAMME 3 : DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

Ce programme vise l'augmentation des disponibilités en produits animaux (lait, viande, œuf) ; il comprend 5 composantes qui sont:

5.3.1 Amélioration de l'environnement des productions animales

Il s'agira dans le cadre de cette composante de mettre en œuvre des actions visant l'augmentation quantitative et qualitative d'aliments pour bétail. Les principales actions à entreprendre sont :

- La valorisation des résidus de culture et la paille de brousse avec pour objectif de passer de 40% de résidus de cultures valorisée actuellement à 65% à la fin du quinquennat soit une amélioration de 5% par an.
- La promotion des circuits fiables d'approvisionnement et de distribution des sous produits agro-industriels par la mise en place d'un fonds de garanti des emprunts de 500 000 F CFA par an.
- Le renforcement du dispositif d'abreuvement des animaux par la réalisation de 1000 puits pastoraux par an dans les zones à vocations pastorales ;

5.3.2 Amélioration de la maîtrise de la santé animale.

Les actions prévues dans le cadre de cette composante sont :

La lutte contre les maladies animales avec pour objectif d'atteindre un taux de couverture de 80% des effectifs pour les différentes vaccinations et de 50% des effectifs pour le déparasitage au terme de premier quinquennat. Les actions prévues à cet effet sont :

- le contrôle sanitaire sur tout le territoire national en mettant un accent particulier sur les maladies parasitaires endémiques et hydro pseudo tellurique tout en maintenant la veille par rapport aux épizooties ;
- la promotion de prestations privées dans le secteur ;
- l'amélioration des interventions des services déconcentrés de l'élevage ;
- la vaccination systématique de la volaille contre la maladie de Newcastle avec pour objectif de réduire la mortalité du cheptel aviaire de 50%.

5.3.3 Promotion d'un élevage de type moderne et sécurisation de l'élevage contre les aléas climatiques

Il s'agira dans le cadre de cette composante de favoriser l'accroissement et la diversification des productions animales. Les actions prévues sont :

- La facilitation de l'installation d'éleveurs modernes et de petites unités d'exploitation familiale avec pour objectif d'installer un minimum de 100 fermes modernes par an soit 500 au terme du quinquennat;

- L'amélioration du taux moyen annuel d'exploitation du cheptel pour le porter à 20% en entreprenant une véritable offensive dans la transformation des mentalités des producteurs ;
- la sécurisation de l'élevage contre les aléas climatiques (techniques de stockage et déstockage stratégiques, valorisation d'espèces locales résistantes et productives).

5.3.4 Valorisation des productions animales

Il s'agit de mettre un accent particulier sur le développement d'unités de transformation de la viande et la facilitation de son exportation (financement et organisation) avec pour objectif d'exporter un minimum de 10 000 tonnes de viande par an. A cet effet un accent sera mis sur la réhabilitation des abattoirs frigorifiques de Tahoua, Maradi et Zinder et la finalisation de celui de Niamey.

5.3.5 Promotion de la pêche et de la pisciculture

L'objectif de cette composante est d'améliorer la contribution du secteur à la sécurité alimentaire en faisant passer la production halieutique à 100.000 tonnes en 2015. A cet effet les actions suivantes sont envisagées :

- Promotion de la protection et de la conservation des ressources halieutiques ;
- Promotion de la recherche appliquée dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture et des écosystèmes aquatiques en vue d'une meilleure valorisation socioéconomique et écologique des ressources halieutiques.

5.3.6 Recherche

Il s'agira de la mise en œuvre d'actions de recherche-développement dans les secteurs de l'élevage et de la pêche qui visent à permettre aux producteurs d'améliorer la productivité de leurs exploitations et d'augmenter leurs revenus grâce à l'adoption de techniques améliorées de production, de récolte et de transformation.

5.4. PROGRAMME 4 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

L'objectif de ce programme est d'assurer la durabilité de la base productive de l'agriculture (eau et terre notamment) en mettant l'accent sur la gestion durable des écosystèmes. Il comprend 4 composantes qui sont :

5.4.1. Lutte contre la dégradation des terres et récupération des terres dégradées

Ce programme prévoit des actions conséquentes et une grande mobilisation pour restaurer et/ou améliorer 133 000 ha de terres pour l'agriculture et l'élevage soit 100 ha /commune/an pendant cinq ans par des actions à haute intensité de main d'œuvre. On utilisera des techniques

simples anti-érosives et de collecte d'eau, telles que le zaï, les demi-lunes, les tranchées, les fossés ados et les cordons pierreux et les banquettes.

5.4.2. Amélioration des aires de pâturage par la lutte contre les feux de brousse et les plantes envahissantes

Cette composante concerne l'aménagement de 40 000 ha (10 000/an) d'enclaves et espaces pastoraux avec pour objectif de sécuriser ces espaces et restaurer leur potentiel de production. Les interventions qui se feront à travers des actions à haute intensité de main d'œuvre comprendront la culture de plantes fourragères, l'ensemencement des aires de pâturage, le contrôle de plantes envahissantes et la réalisation de pare feux.

5.4.3. Agroforesterie et gestion durable des boisements naturels

Les objectifs assignés à cette composante sont : (i) la production à la fois de produits alimentaire et de produits forestiers ; (ii) la protection des sols et des cultures ; et (iii) l'amélioration de la fertilité des sols. Les actions prévues comprendront ainsi :

- Plantation de brise -vent (légumineuses principalement) et de haies vives dans les champs dunaires et les systèmes irrigués ;
- Plantation de haies vives en limite de parcelles et le long des sentiers champêtres ;
- Vulgarisation de plantes fourragères composées d'herbes et arbustes ligneux.

5.4.4. Recherche

5.5. PROGRAMME 5 : NUTRITION ET TECHNOLOGIES ALIMENTAIRES

L'objectif de ce programme est d'améliorer l'état nutritionnel de la population, en particulier sa frange la plus vulnérable. Il comprend les composantes suivantes :

5.5.1. Promotion de la production et la consommation d'aliments adaptés aux besoins spécifiques des groupes vulnérables

5.5.2. Lutte contre les carences spécifiques

5.5.3. Education et surveillance nutritionnelle

5.5.4. Transformation, conditionnement et conservation des aliments

5.6. PROGRAMME 6 : PREVENTION ET GESTION DES CRISES

L'objectif de ce programme est de réformer et renforcer les capacités du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires pour affirmer le leadership du Gouvernement dans la coordination et la gestion de l'information et de la communication et accroître la capacité d'anticipation des crises

et la prise en compte des risques de catastrophes. Dans cette optique, le programme comprendra 2 composantes qui sont:

5.6.1. Amélioration des capacités d'anticipation et de prévention des crises:

Cette composante comportera notamment les actions suivantes :

- la mise à jour du plan national de contingence volet alimentaire et nutritionnel et son opérationnalisation effective,
- le renforcement de la capacité d'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle des acteurs du dispositif à différents niveaux,
- l'amélioration des outils de gestion et de réponses à travers la recherche d'équilibre entre le stock physique et le stock financier,
- la décentralisation de la gestion des stocks physiques au niveau régional,
- la généralisation de banques céréalières communautaires (BCC) dans les zones à déficit céréalier structurel et/ou enclavées (voir 5.1.1)

5.6.2. Amélioration de la coordination et de la gestion des crises

Il s'agira dans le cadre de cette composante de revoir le dispositif institutionnel pour créer une meilleure synergie des efforts et des moyens sous le leadership effectif du Gouvernement. En outre, le programme cherchera à renforcer le rôle des collectivités décentralisées et des communautés dans la gestion des crises alimentaires et catastrophes naturelles.

5.6.3. Assistance aux groupes sociaux en situation d'insécurité alimentaire :

Pour permettre aux groupes sociaux en situation d'insécurité alimentaire chronique d'accéder à la nourriture et couvrir leurs besoins alimentaires les opérations de distributions gratuites de vivres ciblées et de ventes à prix modéré seront poursuivies et intensifiées.

5.6.4. Renforcement des filets sociaux de sécurité des ménages vulnérables et création d'opportunités d'AGR :

Il s'agit sur la base d'un ciblage participatif de créer des opportunités de revenus pour les ménages vulnérables (agro-pastoraux, pastoraux, certaines zones agricoles, ménages dirigés par les femmes).

5.7. PROGRAMME 7 : APPUI-CONSEIL ET PROMOTION DES ORGANISATION DES PRODUCTEURS

5.7.1. Appui-conseil et vulgarisation

Pour être en phase avec l'initiative 3N qui fait de la commune et de village les pièces maîtresses de son mécanisme de mise en œuvre, le dispositif actuel d'encadrement sera revu pour rapprocher l'encadrement du producteur. En outre, l'encadrement sera étoffé et diversifié à travers le recrutement de jeunes diplômés, l'utilisation du secteur privé, la promotion de la formation des

paysans par les paysans. Dans le même cadre la réforme du service civique est envisagée pour le mettre davantage au service du développement.

L'amélioration des capacités des ressources humaines appelle la révision des curricula pour les adapter aux besoins ainsi que la mise en place d'un plan de formation pour palier au déficit du personnel d'encadrement notamment au niveau opérationnel. Les anciens centres de formation agricole (CPR, CPT, CFJA,) seront réhabilités . En outre, pour s'inscrire dans la décentralisation il sera créé au niveau des communes des centres de formation et de démonstration (voir 5.1.1.).

5.7.2. Promotion des organisations des producteurs

Afin que les organisations des producteurs s'approprient l'initiative 3N et qu'ils en soient les acteurs clés des appuis concrets leurs seront apportés. Ses appuis visent à renforcer les capacités techniques (nécessaires à la conduite des activités entreprises) et stratégiques (nécessaires pour définir une stratégie, négocier, contractualiser...) des producteurs et des responsables.

5.8. PROGRAMME 8 : MOBILISATION SOCIALE

Il faut que la question de l'éradication de la faim devienne une question de fierté nationale ; à ce titre, une énorme réponse populaire à la question est indispensable. Ce programme vise à assurer une mobilisation efficace et une implication effective de l'ensemble des couches sociales de notre pays pour la mise en œuvre de l'initiative 3N. Il comprend les composantes suivantes :

5.8.1. Communication

L'objectif de cette composante est de faire connaître à l'opinion publique nationale et internationale l'initiative 3N et de susciter une prise de conscience et l'engagement de tous les acteurs pour sa mise en œuvre.

5.8.2. Plaidoyer

L'objectif de cette composante est de développer les capacités et les compétences des organisations de la société civile en matière de plaidoyer pour favoriser l'implication effective de tous les acteurs de développement à la mise en œuvre des 3N.

5.8.3. Animation rurale

L'objectif de cette composante est d'entraîner les masses rurales par l'éducation et la sensibilisation à la mise en œuvre des 3N. Il s'agira en particulier de mettre en place des réseaux d'animateurs autour de certaines opérations clés de l'initiative 3N. Les animateurs seront des personnes choisies par leurs collectivités et formées par les services techniques. Ils seront les instruments d'un dialogue permanent entre les structures de l'initiative 3N et les collectivités de base. Ce dialogue permet un réajustement constant des interventions de l'initiative en fonction des besoins et des possibilités des populations. Le réseau d'animation est le noyau de diffusion du progrès technique et le support à la base des actions de l'initiative 3N.